

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 27 novembre 2024**
L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Magali ROUX, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY, Madame Eliette MAUTREF donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Charles BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Luc GUERIN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°04_271124

**Objet : Budget Primitif 2025 du budget
annexe du Service Autonomie à Domicile**

Date de la convocation : 21/11/2024

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20241127-271124_04-BF
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025

Délibération n°04_271124 :**Objet : Budget Primitif 2025 du budget annexe du Service Autonomie à Domicile****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

Le Gouvernement a mis en place une réforme de grande ampleur concernant l'organisation et le financement des services à domicile. Cette réforme restructure l'offre en créant les Services Autonomie à Domicile (SAD) par rapprochement des services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour former une catégorie unique de services.

Cette réforme se traduit par la fusion du Service d'Aide à Domicile (SAAD) et du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en un Service Autonomie à Domicile (SAD) public qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins des bénéficiaires tout en garantissant une gestion publique cohérente et harmonisée.

Le Budget Primitif est l'acte fondamental de la gestion de chacun des établissements du CCAS car c'est celui par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

La présente délibération vise à adopter un budget primitif pour le budget annexe du Service Autonomie à Domicile afin de disposer des crédits nécessaires à son bon fonctionnement à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Budget Principal et le Budget Annexe de la Résidence Autonomie bénéficient quant à eux de la possibilité laissée à l'exécutif de l'établissement de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,**VU** le Code de l'action sociale et des familles,**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**VU** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant réforme du cadre budgétaire et comptable,**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,**VU** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020,**VU** la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 et notamment son article 44,**VU** la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie et notamment son article 22,**VU** le décret n° 2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Accusé de réception en date du 29/01/2025
013-261300412-20241127-271124_04-BF

Reçu le 29/01/2025 et n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services Autonomie à Domicile mentionnés à l'article L313-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des articles 1^{er} et 10^{er} de l'article L312-1 du même code,

Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden

t,OU=0002261300412254

97=#OC0F4E54524652D323631

333030343132,O=CCAS AUBAGN

E,C=FR

29/01/2025

VU la délibération n°15_260924 validant le principe de création d'un Service Autonomie à Domicile (S.A.D.) public Mixte par fusion des SAAD et SSIAD,

VU le projet de Budget Primitif 2025 sur budget annexe du Service Autonomie à Domicile,

DECIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Service Autonomie à Domicile équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8.925,00 €	8.925,00 €
FONCTIONNEMENT	2.629.825,00 €	2.629.825,00 €

ARTICLE 2 : DE VISER ET ADOPTER l'ensemble des états annexes intégrés aux budgets annexes joints à la présente délibération,

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Mme la Directrice du C.C.A.S. et Mme la Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20241127-271124_04-BF
 Reçu le 29/01/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGNE
 E,C=FR
 29/01/2025